



SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'ÉPARGNE
SECTION LOIRE-CENTRE

5 RUE D'ESCURES 45000 ORLEANS

Email : sud.loirecentre@free.fr

☎ 02.38.78.15.68 ou 02.47.73.34.08

Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE



Orléans, le 01 Juillet 2016

RÉUNION CHSCT DU 30 /06/2016

Quand tu nages dans la transformation du code du travail et dans les nouveaux projets du directoire, tu as intérêt à avoir pied !

Projet C2C : encore plus de travail, plus de téléphone, plus d'objectifs et toujours 1200€ nets par mois pour les jeunes !!!

Sud interpelle Bruno Boutier sur le projet C2C.

Son nouveau projet pourrait ressembler à un mauvais produit dont personne ne veut et que deux animateurs télé sur le déclin essaient à tout prix de vendre dans une émission de télé achat !

Pour justifier ses appointements injustifiables, Bruno Boutier nous présente une énième réorganisation qui ne règle rien.

Nous sommes consternés par la contradiction stricte entre sa rhétorique vertueuse (par exemple : donner plus d'autonomie aux salariés pour leur permettre de répondre à la demande de réactivité de notre clientèle) **et l'absence totale de moyens décidés** (le chantier sur l'accroissement des délégations est repoussé aux calendes grecques...). Pour *Sud*, plus d'autonomie sans plus de délégations = beaucoup de vent.

Sud lui explique qu'il traite le dossier à l'envers : les belles phrases ne suffisent malheureusement pas et la mécanique n'a aucune chance de fonctionner sans « frictionner » si le travail normatif n'est pas réalisé en amont ! La direction doit commencer par évaluer la charge de travail des salariés et le dimensionnement des portefeuilles agence par agence avant d'injecter une charge de travail supplémentaire (la charge de travail des CCO supprimés transférée sur les CCP sans réduction de leurs objectifs, le scan en agence de tous les documents administratifs, les appels entrants etc...).

Nous avons également souligné l'articulation incohérente entre les objectifs de vente globaux de la Caisse et les contributions individuelles attendues

de chacun (si ces dernières étaient atteintes par tous les commerciaux, on exploserait les objectifs de la CELC sans contrepartie financière ni supplément d'intéressement... ça montre bien la pression individuelle que la direction souhaite entretenir avec leurs nouveaux « repères métiers » C2C).

Bref, sans partir d'une enquête exhaustive sur la charge de travail et les objectifs commerciaux, ce projet comme les autres a toutes les chances de finir dans le mur.

Pour *Sud-Solidaires*, ce n'est pas C2C qui sera la solution miracle à votre charge de travail trop importante, puisqu'au contraire il vise principalement à basculer les appels clients du CRC en agence, et à délester le CRC pour lui confier de nouvelles missions commerciales (c'est tout ce qui reste de concret après notre coup de balai sur les belles phrases vides de moyens).

L'absence de réalisme du directoire quant aux objectifs poursuivis par son projet est évidente.

Alors que les médecins du travail dénoncent la souffrance croissante des salariés de la Caisse en raison de la charge de travail subie et du manque de reconnaissance de l'entreprise à leur égard (notamment en termes de salaire).

Monsieur BOUTIER, avant de partir à nouveau dans l'inconnu et de voir ce nouveau projet couler à pic en emmenant avec lui un flot de salariés excédés, Sud réclame une enquête exhaustive sur la charge de travail et les objectifs commerciaux comme un préalable indispensable au déploiement du projet C2C.

Sud solidaires interroge les médecins du travail sur la loi travail et ses incidences pour les salariés

Malgré les retouches de façade apportées par le gouvernement Valls, la loi El Khomri suscite toujours une large opposition de tous les experts en droit social.

Après le passage en force avec l'article 49.3 face à l'Assemblée nationale, la loi Travail a été modifiée par le Sénat le 28 juin, et le gouvernement espère déminer le dossier avant débat à l'Assemblée en 2ème lecture et vote définitif. Suppression des 35 heures, licenciement économique facilité, réduction à néant de la médecine du travail... Nous nous arrêtons sur ce point et posons la question suivante aux deux médecins du travail présents :

« Réunis en congrès jusqu'au vendredi 24 juin, les professionnels de la médecine du travail sont en colère contre la réforme contenue dans la loi travail. Quelle incidence pour les médecins du travail et plus largement pour le personnel ? »

RÉPONSE des deux médecins du travail:

🚩 « Eh bien c'est simple, on disparaît presque complètement !

🚩 C'est vrai, les médecins du travail sont en colère, et pour notre part on partage en grande partie cette inquiétude quant à l'avenir de la protection des salariés, car ce texte risque de la faire régresser considérablement.

🚩 Une explication a été adressée par le syndicat des médecins du travail à l'ensemble des organisations syndicales représentatives afin qu'elles puissent se positionner sur ce projet de loi : nous espérons vivement que ces dernières en ont tenu compte avant d'approuver ou désapprouver ce projet de loi travail...»

Sud répond oui sans hésitation : c'est précisément une des raisons qui nous mène à combattre ce projet de loi, mais malheureusement les autres syndicats semblent - **une fois n'est pas coutume** - découvrir cet autre aspect vicié de la loi El Khomri, loi dont nous rappelons que l'effet principal réside dans un accroissement de la précarité des salariés!

Dans les rangs des syndicats d'accompagnement, aucune réaction...

Quant à nous, on repense à l'interview de **Laurent BERGER, Secrétaire Général de la CFDT**, sur BFM le 17 mai dernier « **Je juge au contenu... je suis pour cette loi car il y a une aspiration profonde à créer des normes et des droits !!!** ».

On se demande qui M. Berger défend, et plus largement qui la CFDT défend, lorsqu'ils approuvent des normes qui font voler la médecine du travail en éclats... Quelqu'un peut nous répondre ?

Au moins c'est dit. Les salariés qui veulent être défendus savent vers qui se tourner.

